



 Le budget a été approuvé par les élus communautaires. © Crédit photo : Nicolas Caminel

Le budget 2021 était au cœur du dernier Conseil communautaire Isle Vern Salembre jeudi 15 avril, avec une proposition adoptée, celle de reconduire les taxes sans grosse modification, à l'exception d'une hausse de 8,73 % à 11,73 % du bâti foncier, compensée par une baisse de 3 % des ordures ménagères. Cela a été justifié par le président Jean-Michel Magne avec cette remarque : « Quand nous allons perdre la taxe sur les ordures ménagères [NDLR : qui va disparaître en 2022 au profit de la redevance incitative], nous allons perdre 437 000 euros. Or se priver de cette somme, c'est se tirer une balle dans le pied. »

Avec un budget de fonctionnement de 15 479 822 euros prévu en 2021, la Communauté de communes Isle Vern Salembre (CCIVS) en a présenté ses grandes lignes dont des charges de personnel surestimées du fait du Covid et des emplois supplémentaires, souvent pour des remplacements de personnes « cas contact ». Cependant ces charges supplémentaires sont gérées au mieux et maîtrisées dans la mesure du possible, tout comme l'ensemble des charges communautaires.

## Aide aux particuliers

En investissements, les prévisions correspondent essentiellement à la poursuite des opérations commencées parfois depuis 2018, comme l'étude du PLUI, les abords des parkings et gares ou les bornes d'ordures ménagères enterrées; mais aussi, à la continuité des travaux de voirie et sur bâtiments, des dépenses incontournables qui pèsent lourd sur le budget communautaire. Seul projet initié en 2021, l'agrandissement du siège administratif de la CCIVS coûtera 520 000 euros cette année.

Quant aux nombreux budgets annexes, ils sont parfois excédentaires, comme les déchets ménagers ou l'assainissement non collectif, budget sur lequel 15 0000 euros seront destinés à l'aide à l'équipement pour les particuliers qui sont amenés à réaliser des études et/ou des travaux de mise aux normes de leur installation individuelle.